

## Pologne : 15 recommandations pour mettre un terme au cercle vicieux de la polarisation des médias

À l'approche des élections générales polonaises, le 15 octobre prochain, Reporters sans frontières (RSF) publie 15 recommandations visant à améliorer la liberté de la presse dans le pays. Rédigées en collaboration avec des experts et des médias polonais, elles s'adressent aux futurs membres du Parlement et du gouvernement. Elles représentent une opportunité de mettre un terme au cercle vicieux de la polarisation perpétuée par le gouvernement actuel. Après avoir totalement pris le contrôle des médias publics, celui-ci a stigmatisé les médias privés dont la résistance sert alors de prétexte à de nouvelles pressions politiques sur l'ensemble du paysage médiatique. Remplacer le droit à l'information par de la propagande compromet l'application des recommandations pour la liberté de la presse de RSF. La Pologne peut regagner la place que son peuple mérite : le cœur démocratique de l'Europe.

### L'indépendance des médias publics et privés

Après avoir transformé les médias de service public en instruments de communication politique, le gouvernement tente de prendre le contrôle des médias privés ou de faire obstacle à leur indépendance. La stratégie de "repolonisation", dont l'objectif est de changer la ligne éditoriale, a été appliquée au réseau de médias régionaux *Polska Press* à travers son rachat par une société contrôlée par l'État. Les médias indépendants accusent des retards injustifiés dans les procédures d'octroi de licences, gérées par le Conseil national de la radiodiffusion (KRRiT), dont le président a également imposé des amendes arbitraires aux radios *Zet* et *TOK FM* en se fondant, entre autres, sur la notion floue de protection de la "raison d'État". Utilisant le même prétexte et en se référant à sa nouvelle ligne éditoriale, *Polska Press* a refusé de publier les publicités de campagne de certains partis. Des médias indépendants, tels que *TVN*, ont également fait l'objet de discriminations en matière d'accès à la publicité et à l'information publiques.

**RSF recommande de mener une réforme en profondeur, et issue d'une large consultation, des médias publics, en particulier en :**

1. adoptant un projet de loi complet sur les médias de service public pour garantir leur **indépendance vis-à-vis des partis politiques**, leur impartialité et leur pluralisme interne ;
2. renforçant la transparence et réduisant l'influence politique en matière de **surveillance, de financement et de procédure de nomination** des dirigeants du service public des médias, notamment en privilégiant le rôle des experts et de la société civile ;
3. mettant en œuvre le **jugement de la cour constitutionnelle** du 13 décembre 2016, édictant qu'il est inconstitutionnel d'exclure complètement le KRRiT de la procédure de nomination des équipes des sociétés de radiodiffusion publiques ;

4. adaptant la législation actuelle à ce jugement, dont la suppression du **Conseil national des médias** élu par le Parlement.

**En outre, RSF recommande d'assurer l'égalité des opportunités sur le marché et en matière d'accès à l'information pour les médias privés et publics, en particulier en :**

5. renforçant la transparence, introduisant un processus de prise de décision collégial et évitant des retards arbitraires dans l'**octroi de licences et les enquêtes** sur les infractions à la loi par le Conseil national de radiodiffusion ;
6. s'abstenant d'enquêtes et de sanctions arbitraires sur les médias privés, et supprimant la notion floue de "**raison d'État**" (article 18 de la loi sur la radiodiffusion polonaise) pour justifier de telles actions ;
7. mettant immédiatement un terme à la politique de "**repolonisation**" des médias polonais et retirant les investissements de l'État et des entreprises contrôlées par l'État de la propriété des médias ;
8. introduisant dans la loi sur la gestion municipale que les médias contrôlés par les **municipalités** doivent être clairement désignés comme étant des instruments de communication politique ;
9. mettant en œuvre un système transparent et équitable de **distribution de la publicité** et des fonds publics aux médias, y compris à travers une norme européenne de procédure journalistique professionnelle, telle que la [Journalism Trust Initiative](#) (JTI) lancée par RSF, afin d'identifier les médias dignes de confiance ;
10. donnant **accès aux représentants du gouvernement et des partis** à tous les médias privés et publics, notamment en répondant favorablement et en temps voulu à leurs invitations à diffuser des programmes et à leurs demandes d'information.

## La protection des journalistes contre les menaces juridiques et physiques

Bien que la liberté de la presse et le droit à l'information soient garantis par la Constitution, les journalistes sont menacés par des poursuites abusives. En 2023, la Pologne a été identifiée comme le pays européen où le nombre de procédures bâillons est le plus élevé. Souvent intentées par des fonctionnaires et des entreprises contrôlées par l'État, elles ont particulièrement visé le grand quotidien *Gazeta Wyborcza* et le grand journaliste d'investigation **Tomasz Piątek**. En Pologne, insulter des fonctionnaires et les "sentiments religieux", ainsi que la diffamation sont passibles de peines de prison. En outre, les amendements au code pénal, récemment adoptés afin de lutter contre la désinformation diffusée par les services de renseignement étrangers, sont susceptibles de fournir des motifs de poursuites arbitraires à l'encontre de journalistes régulièrement accusés et sans fondement, par le gouvernement, de faire de la désinformation. Dans le passé, la sécurité physique des journalistes a été compromise lors de manifestations. Il n'y a pas de coopération systématique entre la police et les journalistes pour renforcer leur sécurité et

leurs droits, tandis que les autorités échouent en général dans leurs enquêtes sur les cas de violence policière.

**RSF recommande de prendre des mesures contre les poursuites judiciaires abusives, notamment en :**

11. mettant pleinement en œuvre les **Recommandations contre les procédures bâillons** adoptées par la Commission européenne en 2022, notamment en introduisant la possibilité d'un rejet anticipé d'une poursuite judiciaire abusive, une assistance aux journalistes visés par une procédure bâillon et des formations pertinentes pour les procureurs et les juges ;
12. réformant le code pénal, notamment en supprimant les **peines d'emprisonnement** et les amendes excessives pour diffamation (article 212), pour insulte publique au président de la République de Pologne (article 135 §2), pour insulte à un fonctionnaire (article 226), et en abolissant les accusations d'"insulte au sentiment religieux" ou au moins en supprimant l'emprisonnement pour de telles accusations ;
13. prévoyant des garanties pour les journalistes dans les **amendements récemment introduits dans le code pénal**, qui étendent le champ des crimes à ceux commis à travers des "systèmes d'information et de télécommunication", notamment en précisant la nécessité de démontrer l'intention de porter atteinte aux intérêts de l'État, en plus du simple effet de cette atteinte (article 112a), et en garantissant que les journalistes ne peuvent être poursuivis pour avoir exercé leur métier au seul motif qu'ils "participent aux activités" d'un service de renseignement étranger (article 130) ; la formulation floue des amendements devrait être précisée afin d'éviter qu'ils ne servent à restreindre abusivement les activités journalistiques.

**Enfin, RSF recommande de constituer des garanties pour la sécurité et les droits des journalistes, en particulier en :**

14. appliquant pleinement les **Recommandations pour la sécurité des journalistes** adoptées par la Commission européenne en 2021, notamment en développant un protocole de sécurité pour les manifestations et en s'abstenant d'imposer des restrictions disproportionnées aux reporters dans leur accès aux zones de tension ;
15. initiant un dialogue structurel entre la police et les journalistes dans l'objectif de développer des **procédures pour la protection des journalistes** visés par des attaques en ligne et pour leur couverture d'affaires de corruption, de crime organisé ou de terrorisme.